

# RÈGLEMENT DE LA PÊCHE AUX ÉTANGS DE LA PLANCHE BARON

Le Conseil Municipal a fixé comme suit le règlement de la pêche aux Etangs Communaux de la Planche Baron :

- L'ouverture et la fermeture de la pêche des plans d'eau communaux sont fixées du **SAMEDI 16 MARS 2024 au VENDREDI 1 NOVEMBRE 2024 inclus**.
- La pêche est autorisée de 7 heures du matin à 21 heures.
- La pêche est fermée le **MERCREDI toute la journée (sauf si ce jour est férié)**.
- Chaque pêcheur n'a droit qu'à trois lignes
- La pêche à la balance est autorisée avec un maximum de six balances par pêcheurs
- Les cartes sont vendues et vérifiées sur le lieu de pêche par une personne habilitée par la Commune.
- Les abonnements annuels sont valables aux plans d'eau de l'ancienne commune de FAVEROLLES-EN-BERRY et de l'ancienne commune de VILLENTOIS
- La pêche les pieds dans l'eau ou en engins flottants est interdite.
- **Il est strictement interdit de mutiler les poissons. Le constat de cette pratique entrainera l'exclusion définitive pour la saison de pêche 2023**
- **Il est souhaitable que chaque pêcheur possède ou utilise un tapis de réception ou pièce de tissu afin de ne pas abimer le poisson.**
- **La pêche à la cuillère et au vif est interdite.**
- L'utilisation de drogues ou d'appâts destinés à dénaturer, enivrer ou détruire le poisson est interdite.
- **Prise de 4 pièces (carpes, tanches et truites) et 2 kilos de gardons par jour et par pêcheur au maximum .**
- Le stationnement des véhicules et cycles est réservé aux seuls pêcheurs dans la mesure où les véhicules ne causent aucun dégât aux abords de l'étang. Cet accès pourra être interdit en cas de forte humidité. La vitesse des véhicules ne doit pas dépasser 5km/heure.
- Les emplacements pêche et pique-nique doivent rester propres, des poubelles sont mises à disposition. Les barbecues sont interdits.
- Il est interdit de camper sur les bords du plan d'eau.
- **Les enfants utilisant l'aire de jeux doivent rester sous la surveillance de leurs parents. La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident.**
- Les toilettes du stade sont ouvertes au public et doivent être laissées propres.
- Toute infraction à ce règlement sera sanctionnée
- Ce règlement est affiché sur le panneau d'affichage du plan d'eau.

